Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20261105-DCM2026110568-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24 Octobre 2026

Date d'affichage : 24 octobre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. NICOLAS, Mme LE MER, M. RÉTY, Mme PLANQUE, Mme ACHARD, Mme RUYET, M. BROUSSOT, M. ROUDAUT-DESFORGES ; M. GUILLEMOT.

Absente excusée : Madame Pauline EZANIC ayant donné pouvoir à Madame Corinne VOLA

Absent : Monsieur Laurent FOUILLÉ

Secrétaire : Madame Christelle PLANQUE

DCM2026-11-05-68 : Correspondant Incendie et Secours

La loi N°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, a introduit par son article 13, l'obligation de désigner un correspondant Incendie et Secours dans chaque Conseil Municipal.
Il peut s'agir d'un adjoint au Maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L731-3 du code de la sécurité intérieure. Cette disposition a été mise en œuvre par le décret N°2022-1901 du 29 juillet 2022.

Le correspondant Incendie et Secours est l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour mission l'information et la sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants de la commune, sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner **Monsieur Yannick NICOLAS** en tant que correspondant Incendie et Secours.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **Désigne, à l'unanimité des membres présents ou représentés Monsieur Yannick NICOLAS correspondant Incendie et Secours pour la commune de PLOËRDUT**

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20261105-DCM2026110568-DE

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture le :
Publié ou notifié le :

La secrétaire 14.11.26
Madame Christelle PLANQUE

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

MAIRIE de PLOERDUT
56 (Morbihan)